

LE MODÈLE « ENTRE PAIRS »

DE L'ORGANISME E-PAIRS⁽¹⁾

Le modèle « entre pairs » de l'organisme E-Pairs a fait l'objet d'une intervention au 30^{ème} Congrès de médecine du travail dans la journée consacrée à l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins du travail, le 4 juin 2008.

L'organisme agréé E-Pairs propose de développer l'Évaluation des Pratiques professionnelles en médecine du travail à partir de groupes de pairs. Ce modèle est déployé en médecine du travail, à partir de l'expérience plus ancienne des « groupes de pairs » de la Société Française de Médecine Générale.

L'EPP en groupe de pairs vise à mettre en discussion et à améliorer la pratique médicale de chaque membre du groupe à l'intérieur d'une petite structure. Cette petite structure se nomme groupe d'analyse de la pratique entre pairs, en abrégé, un GAPEP. Plusieurs conditions sont à réunir pour travailler dans un GAPEP. Exercer le même métier pour se trouver en situation de pairs et disposer de règles partagées à partir desquelles la confiance peut s'établir ; réfléchir ensemble sur les pratiques nécessite de se connaître ; avoir dans le passé déjà travaillé ensemble avec quelques uns des membres est un « plus ».

Aussi avant de décider de créer un GAPEP, certains groupes recommandent d'en faire d'abord l'expérience collective au cours d'une période d'essai. La taille du GAPEP permet d'accueillir 5 à 12 médecins, ce qui apparait une bonne dimension pour la discussion : ni trop grande, ni pas assez.

À part ses membres, personne d'autre que les membres du GAPEP n'assiste aux séances. Le compte rendu de chaque séance est la seule trace du travail du GAPEP. Il est adressé à l'organisme agréé.

Le choix de l'évaluation de la pratique est de partir de cas réels. L'approche est clinique, à partir du travail pris comme grille de lecture.

L'organisme E-Pairs encourage à effectuer le travail d'évaluation à partir de la présentation de cas cliniques ou de pratiques professionnelles. Le GAPEP choisit un thème à tra-

1 - Communication présentée au 30^{ème} Congrès national de médecine et santé au travail, Tours juin 2008

vailler, des cas cliniques s'y rapportant, ou des cas tirés au sort.

Le cadre de travail du GAPEP est donné par la charte de l'organisme agréé. L'accord avec la charte est la seule condition pour pouvoir travailler dans un groupe d'analyse des pratiques professionnelles. La charte indique que l'évaluation s'appuie sur les données des recherches en santé et travail, sur l'investigation du lien santé/travail notamment par la clinique médicale du travail, (au cabinet médical et en intervention en milieu de travail), et en référence à des recommandations de bonnes pratiques. L'organisme agréé élaborera des repères pour la pratique ayant pour objet exclusif de préserver la santé au travail.

Chaque médecin, à partir de cas cliniques est amené à exposer sa pratique. Elle est mise en discussion par le groupe. Un travail d'explicitation des pratiques est entrepris. Les références scientifiques mobilisables avec l'indication du niveau de preuve utilisées pour le cas clinique sont recherchées. Un bilan porte en fin de séance sur les éléments les plus importants de la discussion de la pratique. Il y a échange sur l'expérience, les règles de métier.

Au sein du GAPEP est désignée une personne-relais qui fait le lien avec l'OA. La personne-relais recueille la liste des membres de son GAPEP et leurs coordonnées professionnelles, ce qui permet à E-Pairs d'identifier le groupe lors des opérations de validation.

Chaque GAPEP est accompagné par un binôme de deux médecins « seniors » qui rentrent en contact avec la personne-relais. Le binôme veille à ce que le travail effectué cadre avec les engagements du groupe vis-à-vis de la charte. En dehors de cela il n'émet aucun jugement sur le travail des pratiques. Il apporte le soutien à son travail dans un dosage fin à trouver entre sa règle de rester extérieur pour respecter le travail en cours d'élaboration par le groupe, et son appui par un questionnaire sur ce que le binôme ne comprendrait pas du travail du GAPEP, à partir de la lecture du compte rendu.

Le binôme s'assure de l'existence d'une formalisation du travail : cette formalisation est demandée par E-Pairs. Elle

porte sur le déroulement de chaque séance pendant l'année : nombre prévu, durée, rédaction de compte-rendu, émargement. Elle doit permettre de rendre compte du travail de chaque membre : animateurs et rapporteurs sont tournants.

L'organisme étant une fédération des GAPEP, les groupes explorant le même thème peuvent être amenés à travailler en réseau.

Chaque binôme présente les travaux du GAPEP après en avoir rendu les données anonymes, dans une structure de discussion, le groupe projet, qui réunit l'ensemble des binômes. Chaque binôme constitue dans la durée un dossier de validation pour le GAPEP dont il a la charge.

Pour les promoteurs de E-Pairs, l'EPP est un positionnement permanent. L'organisme agréé propose la validation de cent crédits sur la base d'un exercice régulier et continu d'une demi-douzaine de séances effectives annuelles de GAPEP pendant les cinq ans. Ceci correspond d'ailleurs à l'esprit de la loi.

À titre de premier retour d'expérience des GAPEP, le constat est que le travail des groupes s'effectue essentiellement à partir de la présentation de cas cliniques. Le choix qui est fait par des GAPEP de travailler à partir du tirage au sort de dossiers médicaux permet d'aborder les pratiques professionnelles dans des situations couramment rencontrées : TMS, expositions à des toxiques, risque psycho-social. En revanche remarque a été faite que le tirage au sort pouvait conduire à une certaine dispersion dans l'analyse des pratiques. D'autres groupes choisissent un thème qui est abordé avec des cas cliniques en rapport avec ce thème : discussion professionnelle sur le contenu de la visite d'embauche, dos-

sier médical en médecine du travail et traçabilité des expositions professionnelles, veille en santé mentale, exposition au bruit. Des repères doivent pouvoir être dégagés pour les pratiques.

À l'issue du travail de chaque GAPEP et sous son aval, est réalisée une synthèse par le binôme. La synthèse est discutée à l'intérieur du groupe projet.

Au-delà de l'accompagnement par chaque binôme, E-Pairs a l'ambition de mettre à disposition des GAPEP des repères pour la pratique, au fur et à mesure de leur élaboration. Ils se construiront sur le travail de l'ensemble des GAPEP et mis en circulation dans l'espace public de l'organisme.

La mise en discussion par l'organisme, à partir du travail des GAPEP, des repères pour cette pratique, articulés avec les données scientifiques, est une contribution à élaborer le métier de médecin du travail.

Au-delà de l'objectif de validation, la discussion sur ces repères peut aider :

- à rendre compte de la spécificité de l'apport de la médecine du travail à la santé au travail.
- à améliorer la visibilité de ce que font les médecins du travail : ce qui est profitable pour eux, et pour les professionnels « non médecins » de la santé au travail (d'autant qu'ils vont devoir eux aussi dans un avenir prochain, évaluer leur pratiques).
- enfin, à faciliter la coopération entre des exercices différents de la médecine : en premier lieu, avec les généralistes, très confrontés eux aussi dans leur exercice à la prise en compte du travail de leurs patients, travail qu'ils peuvent être en difficulté d'appréhender seuls.

En conclusion, l'EPP à partir de la confrontation de pratiques entre pairs, avec le réel scientifique et humain, constitue une source d'amélioration de la prise en charge de la santé des salariés, destinataires de la santé au travail.

*Alain GROSSETETE,
membre du groupe projet de E-pairs*



Vente en librairie – 30 € –

Éditions Syros, 9 bis rue Abel Hovelacque 75 013 Paris
Tél. : 01 44 08 83 80 Télécopie 01 44 08 83 99